

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 3 mars 2026

Convocations adressées le 18 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 7 titulaires – 1 suppléant
Nombre de délégués votants : 9 (dont 2 pouvoirs)

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Monsieur Olivier BEATRIX (en visio), Madame Betsabée HAAS, Monsieur Patrick MICHAUD (visio), Madame Cécile CHEVILLARD

Membres excusés : 2

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Madame Cécile CHEVILLARD), Madame Cathy SAVOUREY (a donné pouvoir à Madame Betsabée HAAS)

Membre suppléant présent non votant:

Monsieur Thibault COULON

Pouvoirs: 2

CS260303-01 – REDEVANCES DOMANIALES DU DELEGATAIRE 2026

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Lors des Comités Syndicaux des 17 novembre 2025 et 27 janvier 2026, nous avons demandé des compléments d'information concernant les propositions de redevances domaniales du délégataire, en vertu l'article 45 de la convention de délégation de service en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Il convient d'examiner aujourd'hui les tarifs domaniaux préalablement à leur entrée en vigueur 2026.

Proposition de tarifs des redevances domaniales pour 2026 :

Valeurs exprimées en € HT/m²/an

Tarifs votés 2025		Proposition de nouveaux tarifs pour 2026						
Type de bien	Tarifs							
Bureaux aéroport	de 80€ à 164€	Superficie bureaux	Côté ville	Côté piste				
		< 40m ²	170 €	180 €				
		40m ² à 150m ²	160 €	170 €				
		> 150m ²	150 €	160 €				
Grands	de 31€ à	Usage	Superficie	HM20	HM21	HM22	HM3	HM2

hangars	50€	Espaces de stockage et maintenance	< 300m ²	50 €	40 €	40 €	40 €	30 €	
			300m ² à 1500m ²	40 €	30 €	30 €	30 €	20 €	
			> 1500 m ²	31 €	20 €	20 €	30€	10 €	
		Espaces de bureaux	< 100m ²	60 €	60 €	60 €			
			100m ² à 300m ²	50 €	50 €	50 €			
			> 300 m ²	40 €	40 €	40 €			
Hangar TAT	de 31€ à 50€ (idem grands hangars)	Usage			tarif appliqué aux bureaux du TAC				
		Espaces de hangars	31 €						
		Espaces de bureaux	80 €						
Hangarettes	de 30€ à 100€	N° bâtiment	Côté ville	Côté piste					
		162	30 €						
		163	30 €						
		161			25 €				
		164			25 €				
		53 (Nord)			20 €				
		54 (Nord)			20 €				
Terrain nu	de 10€ à 15€	Terrain nu	10 €						
Abattement associations	-20%	Abattement associations	-20%						
Nouveaux éléments									
Autres bâtiments									
		Bâtiment	Côté ville	Côté piste					
		Bureau Piste	60 €						
		Bâtiment 0218		50 €					
Frais de gestion									
		Superficie	% applicable						
		< 1000 m ²	3% du montant total HT du loyer annuel						
		> 1000 m ²	2% du montant total HT du loyer annuel						
Redevance sur chiffre d'affaires									
		CA	% applicable						
		< 300 000 € HT/an	> ou = 4%						
		> 300 000 € HT/an	< ou = 4%						
Exclusivement sur les conventions commerciales (restaurants, boutiques, etc.):									
Redevance d'affichage via régie									
50% du montant payé par l'annonceur									

Il est proposé au Comité syndical, d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de tarifs du délégataire pour les redevances domaniales déclinées ainsi à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Valeurs exprimées en € HT/m²/an

Tarifs votés 2025		Proposition de nouveaux tarifs pour 2026						
Type de bien	Tarifs							
Bureaux aérogare	de 80€ à 164€	Superficie bureaux	Côté ville	Côté piste				
		< 40m ²	170 €	180 €				
		40m ² à 150m ²	160 €	170 €				
		> 150m ²	150 €	160 €				
Grands hangars	de 31€ à 50€	Usage	Superficie	HM20	HM21	HM22	HM3	HM2
		Espaces de stockage et maintenance	< 300m ²	50 €	40 €	40 €	40 €	30 €
			300m ² à 1500m ²	40 €	30 €	30 €	30 €	20 €
			> 1500 m ²	31 €	20 €	20 €	30 €	10 €
		Espaces de bureaux	< 100m ²	60 €	60 €	60 €		
			100m ² à 300m ²	50 €	50 €	50 €		
> 300 m ²	40 €		40 €	40 €				
Hangar TAT	de 31€ à 50€ (idem grands hangars)	Usage		tarif appliqué aux bureaux du TAC				
		Espaces de hangars	31 €					
		Espaces de bureaux	80 €					
Hangarettes	de 30€ à 100€	N° bâtiment	Côté ville	Côté piste				
		162	30 €					
		163	30 €					
		161		25 €				
		164		25 €				
		53 (Nord)		20 €				
		54 (Nord)		20 €				
Terrain nu	de 10€ à 15€	Terrain nu	10 €					
Abattement associations	-20%	Abattement associations	-20%					
Nouveaux éléments								
Autres bâtiments								
		Bâtiment	Côté ville	Côté piste				
		Bureau Piste	60 €					
		Bâtiment 0218		50 €				
Frais de gestion								
		Superficie	% applicable					
		< 1000 m ²	3% du montant total HT du loyer annuel					
		> 1000 m ²	2% du montant total HT du loyer annuel					

Redevance sur chiffre d'affaires		Exclusivement sur les conventions commerciales (restaurants, boutiques, etc.):
CA	% applicable	
< 300 000 € HT/an	> ou = 4%	
> 300 000 € HT/an	< ou = 4%	
Redevance d'affichage via régie		
50% du montant payé par l'annonceur		

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.